

Séminaire
«La recherche pour les soins
psychiatriques en Suisse»
07.02.2020
Liesthal

Bien qu'il soit important de résoudre rapidement des situations cliniques problématiques, le respect d'une démarche de développement et d'implantation d'interventions s'avère nécessaires pour l'optimisation réelle des pratiques et des résultats obtenus auprès d'une clientèle visée.



Stratégie d'implantation d'une recherche scientifique

Une stratégie d'implantation requise en tenant compte de trois éléments indispensables:

(selon Dzewaltowski, Glasgow, Klesges, Estabrooks, Brock, 2004)

1. **Organisationnels** selon le contexte, le soutien de la direction, les ressources disponibles ;
2. **Les professionnels** par leurs attitudes, croyances et motivation
3. **La clinique**, quels seront les bénéfices pour la clientèle, les infirmières, autres professionnels.

Pour assurer la réussite il y a la nécessité du respect de certaines étapes

(Bartholomew, Parcel, Kok, 1998 et VanMeijel, Gamel, Van Swieten-Duifjes, Grypdonk, 2004)

- l'identification du problème
- le développement ou l'adaptation de l'intervention (l'acceptabilité par les infirmiers),
- le choix du devis d'évaluation,
- le pilotage de l'intervention,
- l'évaluation,
- l'implantation,
- le retour réflexif sur la démarche.

La relation est un concept clé dans les soins psychiatriques

L'enveloppement humide (Packing) répond à un besoin précis ralliant corps et psyché, trop souvent abordés isolément par la psychiatrie.



« A ses débuts, le bon environnement psychologique est un environnement physique », (selon Winnicott)

Les institutions de psychiatrie publiques, auxquelles sont notamment confiés les soins aigus et les pathologies dites « lourdes », sont très motivées à garantir des techniques de soins dans une approche relationnelle et humaniste.

L'intégration de la dimension corporelle dans les soins psychiques devient une évidence et la question des enveloppes psychiques trouve un autre levier thérapeutique par ce détour somatique.

L'enveloppement humide ou pack, une longue histoire qui ne manque pas d'actualité

“Therapeutic Body Wraps in Swiss public adult acute inpatient wards. A retrospective descriptive cohort study”

E. Opsommer & al., Lausanne;

Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing,
2016, 23, 207–216

*“It's the First Time I Feel as One”. Patients' Experience
of Therapeutic Body Wraps in Swiss Public Adult
Inpatient Psychiatric Wards*

Krzysztof Skuza, Julie Dubois, Gilles Bangerter,
Foundation of Nant Psychiatric Hospital, Corsier-sur-
Vevey, Switzerland;

Archives of Psychiatric Nursing 31 (2017) 359–364





Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BP
1014 Lausanne

Aux Chefs de services concernés
Aux Directions des hôpitaux
psychiatriques du canton

Ref : 665605 / KB-eln

Lausanne, le 14 décembre 2018

**Recommandations du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
concernant l'utilisation du packing dans les institutions sanitaires, médico-
sociales, socio-éducatives et de pédagogie spécialisée du canton**

Madame la Cheffe de service, Messieurs les Chefs de service,
Monsieur le Directeur général de Nant,
Monsieur le Directeur général du CHUV,
Monsieur le Chef de département de psychiatrie du CHUV,

En date du 3 juillet 2017, le Médecin cantonal vous faisait parvenir les recommandations
de mon département concernant l'utilisation du packing dans les institutions du canton.
Pour rappel, la Cheffe du DFJC avait, de son côté, interdit le packing dans les
institutions dépendantes du SESAF.

Une année après la diffusion de ces directives dans les établissements, j'ai demandé un
bilan aussi bien des aspects scientifiques que de l'application des directives. A cet effet,
le Médecin cantonal a réuni le 29 novembre 2018 les différents participants du groupe
de travail qui étaient à l'origine des premières recommandations du département.

S'agissant de l'application des directives, l'absence de notification au Médecin cantonal
et un sondage auprès des institutions semblent démontrer qu'elles sont respectées en
ce qui concerne les personnes incapables de discernement, mineurs ou majeurs.
S'agissant de personnes capables de discernement, l'Hôpital de Nant décrit une

Si l'on se réfère aux dernières évidences scientifiques sur les questions du packing, il
m'a été confirmé que l'état actuel des connaissances montre qu'il n'y a toujours pas
d'indications médicales à pratiquer ces prestations.

Me référant aux éléments d'analyses effectuées par le groupe d'experts en date du
29 novembre 2018, je modifie les recommandations de juillet 2017 qui deviennent ainsi
caduques.

Département de la santé et de l'action sociale
www.dsas.vd.ch - T 41 21 316 50 00 - F 41 21 316 50 41



Le chef du Département de la santé et de l'action sociale

2

Nouvelles recommandations du DSAS

*Ces recommandations du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
concernant l'utilisation du packing s'appliquent dans les institutions sanitaires, médico-
sociales, socio-éducatives et de pédagogie spécialisée. Elles concernent les adultes et
les mineurs.*

En référence à l'état des connaissances scientifiques actuelles, le packing ne peut plus
être utilisé dans les établissements du canton mentionnés ci-dessus, que la personne
soit capable ou incapable de discernement.

L'application de ces recommandations fera l'objet d'une nouvelle évaluation par mon
département dans le cadre des visites de la CIVESS. Je demande au Médecin cantonal
un nouveau bilan lors d'une nouvelle rencontre des experts concernés dans une année.

En vous remerciant de toute l'attention que vous accorderez à ce courrier, je vous prie
d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du département

Pierre-Yves Maillard

Département de la santé et de l'action sociale
www.dsas.vd.ch - T 41 21 316 50 00 - F 41 21 316 50 41

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

